



FOYER ROCHE FLEURIE
25 Rempart Saint Pierre, 71100 CHALON-SUR-SAONE

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés :

- Éric CORRET
- Nicolas MORON
- Maxime DEFOSSE
- Charles GOUREAU

Adresse
Parc Valmy – Le Quatuor
3G Rue Jeanne Barret
21000 DIJON

Tél : 03.80.72.22.10 / 03.80.72.93.72
E mail : acc@experts-acc.fr

www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 €
RCS DIJON B 415 191 378
Inscrite à l'Ordre Régional des Experts Comptables
de Bourgogne Franche Comté et sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Besançon-
Dijon

À l'assemblée générale,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER ROCHE FLEURIE relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Cabinet ACC

Parc Valmy ■ 3G Rue Jeanne Barret ■ Le Quatuor ■ 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 ■ Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 ■ E-mail : acc@experts-acc.fr ■ www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau plan comptable.

4. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATION DU RAPPORT MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Le rapport moral et financier et les autres documents spécifiques ne nous ont pas été communiqués, comme le prévoit les textes légaux et réglementaires, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

Cabinet ACC

Parc Valmy ■ 3G Rue Jeanne Barret ■ Le Quatuor ■ 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 ■ Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 ■ E-mail : acc@experts-acc.fr ■ www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon



6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Cabinet ACC

Parc Valmy ■ 3G Rue Jeanne Barret ■ Le Quatuor ■ 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 ■ Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 ■ E-mail : acc@experts-acc.fr ■ www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon



Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dijon, le 24 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes,
SARL ACC
Maxime DEFOSSE
Associé mandataire social



Cabinet ACC

Parc Valmy ■ 3G Rue Jeanne Barret ■ Le Quatuor ■ 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 ■ Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 ■ E-mail : acc@experts-acc.fr ■ www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

ANNEXE**Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cabinet ACC

Parc Valmy ■ 3G Rue Jeanne Barret ■ Le Quatuor ■ 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 ■ Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 ■ E-mail : acc@experts-acc.fr ■ www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	8 790	8 790				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	6 050		6 050	6 050		
	Constructions	1 192 284	801 709	390 575	380 565	10 010	2. 63
	Installations techniques, matériel et outillage	934 618	804 625	129 994	145 992	15 998-	10. 96-
	En cours, avances et acomptes				27 000	27 000-	100. 00-
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	112 698		112 698	110 517	2 181	1. 97
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	845		845	845		
	Total II	2 255 285	1 615 125	640 161	670 968	30 807-	4. 59-
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	58 380	516	57 864	264 793	206 929-	78. 15-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	7 596		7 596	4 514	3 082	68. 27
	Valeurs mobilières de placement	27 806		27 806		27 806	
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	800 510		800 510	716 267	84 243	11. 76
	Total III	894 293	516	893 777	985 574	91 798-	9. 31-
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 149 578	1 615 641	1 533 938	1 656 543	122 605-	7. 40-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros					%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	52 290		52 290			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	158 547		158 547			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	645 698		645 698			
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	159 249		159 249			
	Autres						
	Report à nouveau	183 960		138 475		45 485	32. 85
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	183 803		72 237		111 566	154. 44
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	76 278-		45 485		121 762-	267. 70-
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	44 062-		45 329		89 391-	197. 20-
	Situation nette (sous total)	964 217		1 040 495		76 278-	7. 33-
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	36 042		38 542		2 500-	6. 49-
	Provisions réglementées	20 487		9 510		10 977	115. 43
	Total I	1 020 746		1 088 546		67 800-	6. 23-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 043		230 327		47 285-	20. 53-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	50 852		61 173		10 321-	16. 87-
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	276 140		268 939		7 201	2. 68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	301		301			
	Autres dettes	2 857		150		2 707	N5
	Produits constatés d'avance			7 106		7 106-	100. 00-
	Total V	513 192		567 996		54 805-	9. 65-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 533 938		1 656 543		122 605-	7. 40-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>				
Ventes de prestations de service	4 920	5 537	617-	11. 15-
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 289 373	2 315 546	26 172-	1. 13-
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	16 215	15 701	515	3. 28
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		551	551-	100. 00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	9 432	1 037	8 395	809. 97
Total I	2 319 940	2 338 371	18 430-	0. 79-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	326 308	339 132	12 823-	3. 78-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	130 052	127 907	2 145	1. 68
Salaires et traitements	1 311 952	1 258 526	53 426	4. 25
Cotisations sociales	504 675	494 940	9 735	1. 97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	111 083	109 074	2 008	1. 84
Dotations aux provisions	516		516	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	7 638	8 221	583-	7. 10-
Total II	2 392 224	2 337 801	54 424	2. 33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	72 284-	570	72 854-	N5

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N-1 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	12 611	15 681	3 069-	19. 57-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	12 611	15 681	3 069-	19. 57-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 095	5 506	1 411-	25. 63-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	4 095	5 506	1 411-	25. 63-
2. Résultat financier (III-IV)	8 517	10 175	1 658-	16. 30-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	63 767-	10 745	74 512-	693. 46-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		48 600	48 600-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 977	10 834	143	1. 32
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	10 977-	37 766	48 743-	129. 07-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 533	3 026	1 493-	49. 34-
Total des produits (I+III+V)	2 332 552	2 402 651	70 099-	2. 92-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 408 829	2 357 167	51 663	2. 19
5. EXCEDENT OU DEFICIT	76 278-	45 485	121 762-	267. 70-
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	44 062-	45 329	89 391-	197. 20-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 533 937.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 319 940.43 Euros et dégageant un déficit de 76 277.60- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objet: l'accueil, l'éducation, la formation et l'adaptation à la vie sociale et professionnelle des mineurs qui lui sont confiés par les services sociaux au titre de la protection de l'enfance et éventuellement des jeunes majeurs accueillis temporairement.

Les moyens de l'association sont les suivants:

- la création et la gestion d'un établissement d'accueil, d'éducation et de formation.
- les publications, conférences, expositions... susceptibles d'intéresser le public aux activités de l'association.
- toute autre activité en lien avec l'objet de l'association.

L'association perçoit deux types de subventions du département de saône et loire:

- une dotation valorisée par un nombre de places autorisées pour les placements à domicile,
- une dotation valorisée par un nombre de places autorisées pour les enfants confiés au foyer Roche Fleurie.

L'association dispose de 2 286 873 € de produits de tarifications et emploie 36 ETP en 2025.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Passage du Résultat comptable au résultat administratif:

Le résultat comptable de l'Association au 31/12/2025 s'élève à - 76 277,60 €
+ corrigé des reprises des résultats antérieurs reportés au financement de l'exercice 2025 d'un montant de 97 585,10€.

Le résultat effectif (selon la définition du règlement ANC 2019-04) s'élève à 21 307,5€

Quant au résultat administratif, il s'élève à 52 615,30 , y compris le résultat propre des activités associatives.

En d'autres termes, le passage d'un déficit de 76 277,60 € au compte de résultat, à un excédent de 21 307,50 € au bilan, s'effectue par l'intégration, au financement des actions, d'excédents antérieurs pour un montant de 97 585,10 €.

Par ailleurs, le passage des résultats comptables aux résultats administratifs comprend

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

les principaux traitements suivants :

La variation de la provision congés payés CDI a été neutralisée dans les comptes administratifs pour 31 307,80 €.

2) Informations sur les produits d'exploitation

Les principaux produits d'exploitation sont les suivants :

- produits de la tarification : 2 286 872 € contre 2 307 346 € en 2024;
- avantages en nature repas du personnel: 4 834 € contre 5 468 € en 2024.

3) Informations sur les montants des concours publics et les subventions octroyés dans l'exercice :

Les produits de la tarification octroyés au cours de l'année se portent à 2 286 872 € et proviennent uniquement de l'autorité administrative suivante: CD71.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Première application du règlement ANC n° 2022-06 états financiers

À compter de lèglement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Cette réforme se traduit principalement par :
éfinition du résultat exceptionnel, limité aux charges et produits directement liés à un

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certains éléments présentés par nature en exceptionnel (provisions réglementées, corrections déthode comptable) ;
ésormais comptabilisés directement en produits et charges courants selon leur nature.
En conséquence, certains postes du compte de résultat de là ceux de l
Lorsque cela est significatif, les effets de ces changements sont indiqués dans les commentaires relatifs aux postes concernés.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

CERTIFIÉ REGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 790		
TOTAL			
Terrains	6 050		
Constructions sur sol propre	789 050		
Installations générales agencements aménagements des constructions	320 999		82 234
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	163 110		889
Installations générales agencements aménagements divers	491 006		4 462
Matériel de transport	133 388		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	124 255		17 510
Avances et acomptes	27 000		
TOTAL	2 054 858		105 095
Autres titres immobilisés	110 517		2 181
Prêts, autres immobilisations financières	845		
TOTAL	111 362		2 181
TOTAL GENERAL	2 175 010		107 275

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		8 790	8 790
Terrains			6 050	6 050
Constructions sur sol propre			789 050	789 050
Installations générales agencements aménagements constr.		0	403 234	403 234
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			163 999	163 999
Installations générales agencements aménagements divers			495 467	495 467
Matériel de transport			133 388	133 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	141 764	141 764
Avances et acomptes		27 000		
TOTAL		27 000	2 132 952	2 132 952
Autres titres immobilisés			112 698	112 698
Prêts, autres immobilisations financières			845	845
TOTAL			113 543	113 543
TOTAL GENERAL		27 000	2 255 285	2 255 285

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		8 790			8 790
Constructions sur sol propre		479 500	47 218		526 718
Installations générales agencements aménagements constr.		249 985	25 007		274 991
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		126 440	5 830		132 269
Installations générales agencements aménagements divers		466 192	4 326		470 518
Matériel de transport		70 860	18 546		89 406
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		102 275	10 156		112 431
TOTAL		1 495 252	111 083		1 606 334
TOTAL GENERAL		1 504 042	111 083		1 615 125
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	47 218				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	25 007				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 830				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 326				
Matériel de transport	18 546				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 156				
TOTAL	111 083				
TOTAL GENERAL	111 083				

CERTIFIÉ REGULIER ET SINCERE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIE REGULIER ET SINCERE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	52 290				52 290
Fonds propres avec droit de reprise	158 547				158 547
Réserves	645 698				645 698
Report à nouveau	138 475	45 485		0	183 960
Excédent ou déficit de l'exercice	45 485	45 485-		115 200	76 278-
Situation nette	1 040 495			76 278	964 217
Subventions d'investissement	38 542			2 500	36 042
Provisions réglementées	9 510		10 977		20 487
TOTAL I	1 088 546		10 977	117 700	1 020 746

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	9 510	10 977			20 487
TOTAL	9 510	10 977			20 487

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		516			516
TOTAL		516			516
TOTAL GENERAL	9 510	11 493			21 003
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		516 10 977			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	845	845	
Divers état et autres collectivités publiques	30 540	30 540	
Débiteurs divers	14 384	14 384	
Charges constatées d'avance	7 596	7 596	
TOTAL	53 364	53 364	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	183 043	46 299	39 465	97 279
Fournisseurs et comptes rattachés	50 852	50 852		
Personnel et comptes rattachés	131 622	131 622		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123 962	123 962		
Impôts sur les bénéfices	1 446	1 446		
Autres impôts taxes et assimilés	19 110	19 110		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	301	301		
Autres dettes	2 857	2 857		
TOTAL	513 192	376 448	39 465	97 279
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 206			

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

AGC

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 15 ans
Matériels	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire	5 à 8 ans
Matériels bureau et informatiq	Linéaire	3 à 5 ans
Mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	44 319
Total	44 319

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 018
Dettes fiscales et sociales	187 929
Autres dettes	2 857
Total	227 804

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 596
Total	7 596

CERTIFIÉ REGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	33
Total	36

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas significatifs et n'ont donc pas fait l'objet d'une valorisation.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 722 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt dû: Caisse des dépôts
Montant initial de cette garantie: 550 000
Montant restant dû en capital: 36 667
Nature de la sûreté réelle: Garantie 30% Conseil départemental de Saône et Loire et 70% Caution bancaire

Emprunt dû: Crédit coopératif
Montant initial de cette garantie: 200 000
Montant restant dû en capital: 146 376
Nature de la sûreté réelle: Nantissement parts sociales Crédit coopératif pour 50 004,75 et garantie de 50% du Conseil départemental de Saône et Loire.

CERTIFIÉ REGULIER ET SINCERE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	71 337
55 à 59 ans	6 à 10 ans	20 312
45 à 54 ans	11 à 20 ans	17 686
35 à 44 ans	21 à 30 ans	26 023
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 452
Engagement total		140 810

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 66 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'évolutions des rémunérations: +1% par an (Cadres et non cadres)
- taux d'actualisation: 3,5%

CERTIFIÉ REGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC